

PROFIL DE POSTE IDE HYGIENISTE EQUIPE MOBILE d'HYGIENE (EMH) DES HAUTS DE FRANCE

✓ DÉNOMINATION DU POSTE

Grade : Infirmier(ère) Diplômée d'Etat
Métier : Infirmier(ère) hygiéniste (IDEH)
Affectation : Equipe mobile d'hygiène (EMH)
ETP :

✓ MISSIONS PRINCIPALES

Les missions de l'IDEH s'inscrivent dans le projet régional de santé de l'ARS des Hauts de France dont un des objectifs est de promouvoir, via la création d'équipes mobiles d'hygiène (EMH), l'accès des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) aux compétences spécialisées en matière de prévention et de maîtrise du risque infectieux associé aux soins.

L'IDEH intervient au prorata de l'ETP défini dans un nombre déterminé d'EHPAD hors CH ayant conventionné avec l'établissement porteur.

Ses prestations sont guidées par le plan d'actions défini à l'issue du DAMRI. Elles sont relatives à la prévention et la maîtrise du risque infectieux associé aux soins et comprennent :

- la promotion des bonnes pratiques,
- l'organisation de formations,
- le développement de l'évaluation des pratiques professionnelles,
- l'aide à la rédaction et la mise à disposition de procédures et du volet infectieux du plan bleu,
- une aide technique en cas de survenue d'événements infectieux inhabituels et/ou à potentiel épidémique,
- la veille documentaire permettant l'actualisation des pratiques et procédures.

✓ ACTIVITÉS DU POSTE

1. Activités de veille et d'alerte ciblées sur le risque infectieux associé aux soins

- Participer à la surveillance des infections associées aux soins (IAS) au sein de l'établissement ;
- Identifier les risques infectieux et en assurer le suivi ;
- Concourir aux investigations et interventions nécessaires, dont les mesures barrières, lors de la survenue d'événements infectieux inhabituels et à potentiel épidémique ;
- Assurer la rétro-information des données.

2. Actions de prévention sur le risque infectieux associé aux soins

- Mise en œuvre du DAMRI :
 - Participer à la mise en œuvre et à l'évaluation du programme d'actions établi à partir du DAMRI ;
 - Déclinaison des axes d'amélioration à court, moyen et long terme.
- Aide à la formalisation des procédures/protocoles/conduite à tenir/fiches techniques :
 - Collaborer, avec les professionnels de l'EHPAD, à la rédaction et la mise en œuvre des procédures et des protocoles, en application des textes réglementaires et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles ;
 - Participer à leur diffusion, leur mise en place et leur évaluation ;
 - Elaborer des outils de communication pour les professionnels des EHPAD (bulletin d'information, ...).
- Participer à l'organisation des circuits (travaux, linge, déchets, restauration ...) dans le cadre de la prévention du risque infectieux.

3. Actions de formation

- Proposer un plan annuel de formation pour les professionnels de l'EHPAD au regard des besoins identifiés dans le plan d'actions du DAMRI ;
- Organiser et participer à la formation des professionnels dans le domaine de la gestion du risque infectieux (notamment les nouveaux embauchés, intérimaires, stagiaires...) ;
- Organiser la mutualisation des formations entre les EHPAD du territoire pris en charge par l'EMH ;
- Rédiger et réactualiser les différents documents de formation ;
- Evaluer les compétences acquises.

4. Activités d'évaluation des pratiques

Mettre en place et conduire des audits et des enquêtes d'observations au sein de l'établissement sur les thématiques de la prévention et de la maîtrise du risque infectieux associé aux soins.

5. Autres activités

- Participer aux différents appels d'offres en lien avec l'hygiène (produits d'entretien, dispositifs médicaux, ...) et à l'élaboration des conventions avec les prestataires intervenant dans un domaine en lien avec l'hygiène (déchets d'activités de soins à risque infectieux, restauration...) ;
- Participer aux réunions de coordination organisées par l'ARS et aux groupes de travail régionaux animés par le CPIas Hauts de France ;
- Tracer ses activités sur l'outil dématérialisé mis à disposition par le CPIas ;
- Transmettre le bilan d'activité annuel et les indicateurs de l'EHPAD, à l'issue de chaque année civile au plus tard le 31 mars de l'année N+1 à l'ARS et au CPIas ;

6. Limites du champ d'action

- L'IDEH n'a pas de compétence médicale.
- L'IDEH n'a pas de compétence technique (en plomberie par exemple, ...), ni de compétence suffisante pour la mise en œuvre des méthodes HACCP et RABC.
- L'IDEH ne réalise pas de soins et ne se substitue pas à l'infirmier coordinateur (IDEC) ou à une IDE de l'EHPAD de la structure.

✓ **LIENS HIÉRARCHIQUES et FONCTIONNELS**

L'IDEH de l'EMH travaille :

- sous l'autorité hiérarchique de l'établissement porteur,
- sous la responsabilité fonctionnelle du CPIas Hauts de France qui est sollicité pour donner son avis sur son recrutement,
- en lien avec la direction, le médecin coordonnateur et l'IDEC de chaque EHPAD.

✓ **EXIGENCES DU POSTE**

1. Diplôme requis

Diplôme d'état d'infirmier

2. Formations recommandées

- Posséder un diplôme universitaire (DU) d'hygiène hospitalière ou s'engager à s'y inscrire dans l'année qui suit ;
- S'engager à actualiser ses connaissances (formation continue, DPC ...).

3. Expérience

- Justifier d'une pratique suffisante dans les unités de soins et si possible avec une expérience dans les services de gériatrie ;
- S'être investi(e) dans le réseau de correspondants en hygiène ou dans des projets en lien avec la lutte contre les infections associées aux soins.

4. Particularités du poste

- Temps de travail défini au prorata du nombre d'EHPAD signataires de la convention avec un temps de trajet aller limité à une heure maximum en cas de déplacement.
- Déplacements fréquents sur un secteur géographique donné : permis de conduire obligatoire (B) et véhicule personnel ou professionnel selon les modalités définies par l'établissement porteur.

5. Temps de travail

- L'amplitude hebdomadaire du temps de travail est définie par l'établissement porteur.
- L'IDEH prend ses repas sur site selon les possibilités qui lui sont offertes (repas personnel, restaurant de l'EHPAD). Le coût des repas est à sa charge.
- Une adaptation de l'organisation du travail de l'IDEH est nécessaire pour répondre aux situations d'urgence (ex : gestion d'une épidémie).

6. Déplacements

L'IDEH se déplace via un ordre de mission permanent établi annuellement par l'établissement porteur :

- avec son véhicule personnel : un dédommagement forfaitaire est intégré dans sa feuille de paie et conformément à la réglementation en vigueur, au prorata des déplacements théoriques qu'il (elle) doit réaliser dans l'année.
- ou avec un véhicule de l'établissement porteur : programmation des interventions nécessaire pour la réservation des véhicules.

Le choix est laissé à la diligence de l'établissement porteur en cas d'utilisation du véhicule personnel. L'IDEH doit s'assurer auprès de son établissement porteur des modalités de couverture assurantielle.

✓ COMPÉTENCES REQUISES OU À DÉVELOPPER DANS LE POSTE

1. *Qualités souhaitées:*

- Adaptation au contexte rencontré ;
- Initiative, rigueur, méthodologie, assiduité ;
- Diplomatie et sens de la communication ;
- Capacité d'organisation, d'adaptation et à rendre compte ;
- Travail en équipe pluridisciplinaire ;
- Respect du secret professionnel et de la confidentialité des données relatives à chaque EHPAD.

2. *Savoir-faire technique, relationnel et pédagogique :*

- Mettre en place une relation de confiance avec les différents interlocuteurs.
- Coopérer avec les médecins et infirmiers coordonnateurs afin d'améliorer les pratiques professionnelles.
- Avoir des qualités pédagogiques afin de fédérer les équipes autour de la prévention des infections associées aux soins.
- Savoir adapter les conseils aux personnes et aux situations.
- ⊕ Avoir des capacités d'analyse sur les situations à risque.
- Organiser et planifier son travail afin de répartir son activité de manière équitable sur l'ensemble des EHPAD.
- Savoir hiérarchiser les actions prioritaires et/ou urgentes.
- Adapter son organisation pour répondre aux situations d'urgence.
- Être force de proposition.
- Connaître les limites de sa fonction.
- Analyser sa propre pratique et être capable de se remettre en cause.
- Rendre compte de ses activités aux responsables hiérarchique et fonctionnel ainsi qu'aux EHPAD afin d'identifier les actions mises en œuvre en quantité et qualité.

3. Connaissances requises :

- Règlements et recommandations en matière de lutte contre les infections associées aux soins.
- Différents collaborateurs et circuits en lien avec la lutte contre les infections associées aux soins.
- Outils informatiques de base (Word, Excel, PowerPoint, ...).